FICHE D'INSCRIPTION

Bleu Rivage

LOCATION - VENTE - PERMIS - HIVERNAGE

Fiche d'inscription avec mentions obligatoires Décret n° 2007-1167 du 02 aout 2007

Cadre réservé au centre de formation	
N° Candidat:	

CONTRAT DE FORMATION – PERMIS COTIER (A remplir lisiblement)

CANDIDAT:	
Nom:Prénc	om(s):
Né le : A	:CP:
Tel. Fixe: Tel. I	Portable :
Le représentant légal si mineur :	
Nom:	Prénom(s):
Téléphone :	Mail:
FORMATION:	
⊙Trinité sur Mer	○ Quiberon
Date de session choisie :	
Programme de formation au permis côtier : Théo	rie de 8 heures / Pratique de 4 heures en mer.
 Composition du dossier d'inscription : Cette fiche d'inscription complétée La demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, complétée Le certificat d'aptitude physique, complété par un médecin Le règlement des frais pédagogiques 	 1 timbre fiscal dématérialisé (78€) correspondant au droit de délivrance https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp Le règlement des droits d'inscription au centre d'examen (39€) La copie de votre pièce d'identité 1 photo d'identité officielle en couleur (photo conforme : CNI, passeport pas de photo d'école).
SUPPORTS DE REVISION - EN OPTION:	
 Code Côtier Vagnon : L'achat du livret n'est pas code avant le début de la formation. Tarif:15€ en 	s obligatoire, mais il est <i>indispensable</i> de réviser le boutique (18€ pour une livraison à domicile)
- <u>Tests en ligne (Vagnon)</u> : 19€	- Accès aux cours en ligne + tests (Vagnon) : 39€
	et / support de révision)Date : CB □ Espèces □ Chèque (Ordre : Saphil)
	Fait à
Signature du représentant légal si mineur :	Le Signature du candidat

 N° d'agrément 056049/2013 Obtention le 28/11/2013 Affaires Maritimes de Auray.

Gérant : Emmanuel LE ROCH – Formateur : Tanguy DUCHATELET / n° 22919

SAS SAPHIL / Cardinale Ouest – 35 Cours des Quais, 56470, La Trinité Sur Mer – SIRET 794 609 388 00010

Tel: 02 97 30 10 80 – Mail: contact@bleurivage.com – www.bleurivage.com

Conditions Générales de Vente : Inscription au permis côtier avec la société SAPHIL - Bleu Rivage

Formation:

La formation dispensée est conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007.

Elle comprend une formation théorique de 8 heures en salle de cours et une formation pratique de 4 heures.

Il est indispensable pour chaque candidat de se présenter à la formation théorique en ayant au préalable étoffé ses connaissances à l'aide d'un livre de code.

Le candidat devra, en premier lieu, participer à une formation théorique de 8 heures, puis se soumettre à une épreuve théorique organisée par les affaires maritimes, ainsi qu'à une épreuve pratique validée par le formateur.

La formation sera assurée à partir de 6 personnes

Organisation administrative:

Un livret du candidat sera remis au candidat au début de sa formation, il devra l'avoir en sa possession tout au long de la période d'apprentissage et il devra le conserver par la suite.

Le livret de certification sera archivé par l'établissement de formation à l'issue de la session.

L'établissement se chargera de l'enregistrement du dossier d'inscription auprès de l'administration, à partir des documents fournis par le candidat, qui devront être déposés (par mail, courrier ou directement sur place) au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

A la suite du passage de l'examen et la validation par le formateur des objectifs de l'épreuve pratique, le formateur délivrera au candidat une attestation provisoire de navigation (le livret du candidat).

Le permis définitif lui sera adressé à son domicile, par l'administration, dans un délai d'un mois.

Règlement des sommes dues :

Le candidat s'engage à déposer un acompte de 30% au moment de son inscription. Le solde sera à régler avant le début de la formation. Le paiement pourra s'effectuer en espèces, carte bancaire ou par chèque.

Résiliation du contrat :

En cas de résiliation du contrat par le candidat :

- Annulation plus de **21 jours avant** la date limite de dépôt des dossiers : Le remboursement pourra s'effectuer ou l'acompte sera conservé pour une inscription à une autre session.
- Annulation moins de 21 jours avant la date limite de dépôt des dossiers ou en cours de formation, pour **cause de « force majeur »** (maladie, décès...) : Si le candidat annule/écourte sa formation qui se déroule dans moins de 21 jours ou que la session est déjà entamée, il aura la possibilité d'intégrer une nouvelle session uniquement si celle-ci n'est pas complète.
- Annulation moins de 21 jours avant la date limite de dépôt des dossiers : Si le client souhaite annuler pour une toute autre raison que celles citées ci-dessus, le montant déjà versé (30% d'acompte) ne sera ni remboursé, ni gardé en crédit pour un éventuel report.
- En cas d'annulation par le **centre de formation**, les sommes versées par le candidat lui seront remboursées ou conservées pour une inscription à une autre session